

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



46435

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0009528

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12688 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAFREH Hédi Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06627762524 Total des frais engagés : #3895,00# Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Yasser BENSALAH  
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux  
22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage  
Bureau N° 12 - Casablanca  
Tél. 0522 23 42 92 GSM: 0625 25 11 25

Date de consultation : 12/03/2020

Nom et prénom du malade : ZAHIA Sofia Age: 32

Lien de parenté :  Même Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :  Maladie  Traumatisme  Sportif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CMN 6/1 Le : 12/10/20

Signature de l'adhérent(e) :

### VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie N° P19- 0009528

Remplissez ce volet, découpez le et conservez-le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

#### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
12/08/2023 08/08/2023	CS		250,00	Dr. Yacoub El Mansouri Spécialiste des Maladies et Traumatismes 12, Bd Yacoub El Mansouri Bureau N° 12 - Casablanca Tel: 0522 23 42 92 - GSM: 0662 25 11 22

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <p> <b>PHARMACEUTICAL MILA</b>          LAABOUDI Selwa          77, Rue Achir Labbi          Casablanca - Tél: 0522 23 36 06 - I.C.E: 001513239000012          Fax: 0522 23 36 06       </p>	12-08-13	145, M

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
VISIONAIRE Angle Rue Boucraouia et Rue Ibn El Moutir, Casablanca Tél: 052 204 42 43 - 066 139 38 24	27.08.2020	2	0	0	0	3000 Dhs

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

#### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DENTAL TREATMENT PROSTHODONTICS	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	Coefficient des travaux
		<b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. Yasser BENSALAH



Spécialiste des maladies  
et chirurgie des yeux

Ophthalmologiste

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire  
d'instruction Mohammed V de Rabat

Agréé pour le permis de conduire

الدكتور ياسير بن صالح

اختصاصي في أمراض  
و جراحة العيون

طبيب سابق، بمستشفيات باريس

طبيب سابق، بالمستشفى العسكري

محمد الخامس بالرباط

معتمد لرخصة السياقة

12 août 2020

Mme ZAHID SOFIA

AQUALARM U P INTENSIVE



1 goutte 4 fois par jour, les deux yeux, 3 Mois

 PHARMACIE EL MHAJAL  
LAABOUDI Selwa  
77, Rue Al Bachir Lattaj  
Cité Plateaux - Casablanca  
Tél: 0522 25 96 06 - ICE: 801513239000014

Pharmacie Victoria Parc  
Docteur Hanane SAMALI  
Lot. Annas S11 IOC M3 Victoria city  
Bouskoura - Tél.: 05 22 32 07 01

Docteur Yasser BENSALAH  
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux  
22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage  
Bureau N° 12 - Casablanca  
Tél: 0522 23 42 92 - Gsm: 0625 25 11 25

22, شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd Yacoub El Mansour - 1<sup>er</sup> étage - Bureau N°12 - Casablanca

Tél. : 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr

Dr. Yasser BENSALAH



Spécialiste des maladies  
et chirurgie des yeux

Ophtalmologiste

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire  
d'instruction Mohammed V de Rabat

Aggréé pour le permis de conduire

الدكتور ياسير بن صالح

اختصاصي في أمراض  
و جراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات باريس

طبيب سابق بالمستشفى العسكري  
محمد الخامس بالرباط

تمد لرخصة السياقة

12 août 2020

Mme ZAHID SOFIA

Monture + verres correcteurs

Organiques Antireflets

OD = - 2.00

OG = - 2.00

VISIONALIS OPTIQUE  
Angle Rue Abou Soubiane Taouri  
et Rue Ibn Kattib, Rés. les Perles  
Imm. 11 N°6 Maârif - Casablanca  
Tél. 0522 34 42 42 - 0661 39 38 24

Docteur Yasser BENSALAH  
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux  
22, Bd Yacoub El Mansour 1<sup>er</sup> Etage  
Bureau N° 12 - Casablanca  
Tél: 0522 34 42 92 - Gsm: 0625 25 11 25

22, شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd Yacoub El Mansour - 1<sup>er</sup> étage - Bureau N°12 - Casablanca  
Tél. : 05 22 23 42 92 - Gsm : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr

# VISIONALIS

## OPTIQUE

FACTURE n° 104/2020

Le : 27/08/2020

Nom : Mr/Mme ...zahid Sofyan...

Monture optique : 1500,00 dhs

Verre organique anti reflet : 1000,- DHS

OD : -1,00.....

Verre organique anti reflet : 1000,- DHS

OG : -1,00.....

VISIONALIS OPTIQUE  
Angle Rue Abou Sufiane Taouiri  
et Rue Ibn Katir, H les Perles  
Imm H, N° 6 Maârif - Casablanca  
Tél. 0522 99 42 43 / 0661 39 24

Arrêté la présente facture a la somme de : 3000,00 dhs.

BAUSCH + LOMB  
بوش + لومب

# أكواالارم® أ.و.ب. إنتسيف

حمض الهيالورونيك 0.24%

يرطب و يمنح الراحة للعينين  
المتعبتين و الجافتين



BAUSCH + LOMB  
Aqualarm® U.P.

Intensive

10 ml

Solution ophtalmique

Sans conservateur

قطرات للعينين

بدون مواد حافظة